

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN TOWNSHIPS	<i>Title:</i> RÈGLEMENT NO. 8 – CALENDRIER DES RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF	
<i>Source:</i> Loi sur l'instruction publique Comité exécutif	<i>Adopté :</i> E024/00 le 22-02-2000 En vigueur le 09-03-2000	<i>Numéro de référence;</i> B008

Les réunions ordinaires du Comité exécutif se dérouleront une fois par mois le mardi.

Les dates des réunions seront déterminées chaque année et une résolution sera adoptée chaque année à cet effet.

Une copie du calendrier des réunions sera affichée sur chaque site.